



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 09175

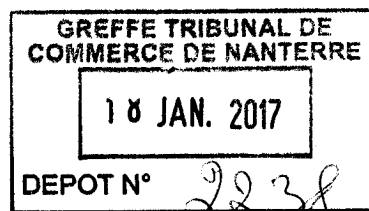
Numéro SIREN : 379 455 231

Nom ou dénomination : HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2017 sous le numéro de dépôt 2238

2016^B 9175

PROJET DE TRAITE DE FUSION



ENTRE LES SOUSSIGNEES :

HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE (ci-après dénommée la «**Société Absorbante**» ou «**HRC** »), société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.310.457 euros dont le siège social est sis 9-11 allée de l'Arche - 92032 Paris la Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 379 455 231 R.C.S. NANTERRE, représentée par son Président, Monsieur Alexandre de PALMAS, dûment habilité à l'effet des présentes,

D'UNE PART,

ET

SOCIETE D'HOTELLERIE ET DE RESTAURATION DE LA HAUTE MARNE - "SHRHM" (ci-après dénommée la «**Société Absorbée**» ou «**SHRHM** »), société anonyme au capital de 945.000 euros dont le siège social est sis Aire de Service de Châteauvillain - Autoroute A5 - 52120 Châteauvillain immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chaumont sous le numéro 391 059 995 RCS CHAUMONT, représentée par son Président-Directeur Général, Monsieur Didier Cazelles, dûment habilité à l'effet des présentes,

D'AUTRE PART,

La Société Absorbante et la Société Absorbée étant ci-après désignées ensemble les «**Parties**» et séparément la «**Partie** ».

Handwritten signatures and initials.

EXPOSE

1. Présentation des Parties

1.1 La Société Absorbée: SHRHM

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- L'équipement d'aires de services d'autoroutes en restaurants et en commerces, la réalisation, la construction, le financement et l'exploitation d'hôtels de toutes catégories, par voie d'acquisition foncière, par voie de concession ou de sous-concession, notamment l'équipement de l'aire de Châteauvillain ;
- L'acquisition sous toutes ses formes de tous restaurants, hôtels et la location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail de tous locaux nécessaires à la réalisation de l'objet social ;
- La vente de produits divers notamment alimentaires ;
- La création de toute société nouvelle et prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères et toutes opérations civiles, commerciales, industrielles financières, mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à des objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

SHRHM a été immatriculée le 12 mai 1993, pour une durée de 99 ans. L'exercice social de SHRHM commence le 1^{er} octobre et expire le 30 septembre de chaque année.

Son capital est de neuf cent quarante-cinq mille (945.000) euros, divisé en trente-et un mille cinq cent (31.500) actions de trente euros (30 €) chacune, intégralement libérées.

Son siège social est sis Aire de Service de Châteauvillain - Autoroute A5 – 52120 Châteauvillain. HRC détient, au jour de la signature du présent traité, 100% des actions de SHRHM.

Il n'a pas été créé par SHRHM de parts de fondateurs ou de parts bénéficiaires, ni été émis d'obligations ordinaires, convertibles ou échangeables, non plus que de certificats d'investissement ou autres valeurs mobilières composées.

Un extrait Kbis de SHRHM figure en **Annexe 1**.

2
HRC DC

1.2 La Société Absorbante : HRC

La Société Absorbante a pour objet, en France et dans tous pays :

- la réalisation, l'exploitation et la gestion d'aires de services et de repos situées sur le réseau routier et autoroutier ;
- la restauration sous toutes formes (restauration sur place, à emporter, rapide...) ;
- l'exploitation de tous commerces, activités et services connexes ou non à la restauration (stations-services y compris distribution de carburants, hôtels, tabacs, presse, jeux...) ;
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- la prestation de services financiers, juridiques, commerciaux, marketing auprès de toutes sociétés détenues directement ou indirectement, majoritairement ou non ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

HRC a été immatriculée le 25 septembre 1990 pour une durée de 99 ans. L'exercice social de HRC commence le 1^{er} octobre et expire le 30 septembre de chaque année.

Son capital est de cinq millions trois cent dix mille quatre cent cinquante-sept (5.310.457) euros, divisé en deux cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (246.998) actions de vingt et un euros cinquante centimes (21,50 €) chacune, intégralement libérées.

Son siège social est sis 9-11 allée de l'Arche – 92032 Paris la Défense Cedex.

Areas Worldwide (ex-Elior Concessions) détient 100% des actions de HRC.

Il n'a pas été créé par HRC de parts de fondateurs ou de parts bénéficiaires, ni été émis d'obligations ordinaires, convertibles ou échangeables, non plus que de certificats d'investissement ou autres valeurs mobilières composées.

Un extrait Kbis de HRC figure en **Annexe 2**.

1.3 Liens de capital entre la Société Absorbante et la Société Absorbée

A la date de signature du présent traité (ci-après le « **Traité** »), HRC détient l'intégralité du capital de la société SHRHM, soit trente et un mille cinq cent (31.500) actions.

Ceci exposé, les Parties ont établi le Traité, qui a été arrêté ce jour, par décisions du Président de HRC et délibérations du Conseil d'administration de SHRHM.

PROJET DE FUSION

Article 1 – Fusion envisagée

Dans le cadre de la fusion absorption de la société SHRHM par la société HRC (ci-après la « **Fusion** »), dans les conditions prévues aux articles L236-1 et suivants du Code de commerce, SHRHM apporte à HRC, sous réserve de la réalisation définitive de la Fusion, l'universalité de son patrimoine.

Ainsi, si la Fusion est réalisée :

- le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera lors de la réalisation de la Fusion ; il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à la Société Absorbée à cette époque, sans exception, y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations faites depuis le 1^{er} octobre 2016, date choisie pour établir les conditions de l'opération, jusqu'à la date de réalisation définitive de la Fusion ;
- la Société Absorbante deviendra débitrice des créanciers de la Société Absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à leur égard.

Article 2 - Motifs et buts de la fusion

Areas Worldwide (ex-Elior Concessions) est la holding de l'ensemble des sociétés du groupe Elior qui exercent leurs activités dans le domaine de la Restauration de Concession.

Elle détient notamment 100% du capital de HRC, société qui exerce et développe les activités du Groupe du périmètre « Autoroutes » et qui détient, par ailleurs, la totalité du capital social de SHRHM.

Dans un souci de simplification juridique et administrative et afin de permettre une rationalisation subséquente de la gestion et des coûts, il a été décidé de simplifier l'organigramme juridique au sein de l'activité « Restauration de Concession ».

Dans ce cadre, la Société Absorbée apportera à la Société Absorbante l'intégralité de ses actifs moyennant la prise en charge de la totalité de son passif.

Dans la mesure où la Société Absorbante détiendra en permanence, depuis le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Paris du projet de fusion et jusqu'à la réalisation de l'opération, la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société Absorbée, la présente Fusion est soumise au régime de fusion simplifié prévu à l'article L236-11 alinéa 1^{er} du Code de commerce.

Il est également précisé que, conformément aux dispositions de l'article L236-3 II. (1^o) du Code de commerce, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre des actions de la Société Absorbée, HRC détenant, au moment du dépôt du Traité au greffe du Tribunal de Commerce, 100% du capital social de SHRHM et s'engageant à conserver l'intégralité du capital social de SHRHM jusqu'à la date de réalisation définitive de l'opération de fusion.

Aucune augmentation de capital de HRC ne sera constatée en rémunération des apports de SHRHM, la Société Absorbante « renonçant » à exercer ses droits en qualité d'actionnaire unique de la Société Absorbée.

Article 3 - Comptes servant à l'établissement des conditions de la Fusion

Les termes et conditions du Traité ont été établis sur la base des derniers comptes annuels, tant pour la Société Absorbante que pour la Société Absorbée.

Les derniers comptes de la Société Absorbante clos le 30 septembre 2016, figurent en **Annexe 3**.

Les derniers comptes de la Société Absorbée clos le 30 septembre 2016, figurent en **Annexe 4**.

Article 4 – Rétroactivité – Date de réalisation définitive de la Fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 2° du Code de commerce, les Parties conviennent que la Fusion prendra effet au 1^{er} octobre 2016 (ci-après la « **Date d'Effet** »). Cette rétroactivité produira ses effets tant sur le plan comptable, que fiscal.

En conséquence, les opérations réalisées depuis cette date par la Société Absorbée seront réputées avoir été accomplies pour le compte de la Société Absorbante, d'un point de vue comptable et fiscal.

La Fusion et la dissolution de la Société Absorbée qui en résulte, seront réalisées au jour de l'approbation de la Fusion et de ses modalités de réalisation par décision écrite de l'Associée unique de HRC (ci-après la « **Date de Réalisation Définitive** »).

A défaut de réalisation de la Fusion et de la dissolution de la Société Absorbée au plus tard le 30 septembre 2017, le Traité sera considéré comme nul, sans indemnité de part ni d'autre.

Article 5 - Méthodes d'évaluation

S'agissant d'une opération interne au groupe Elior et conformément aux dispositions du Règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, tel que modifié, HRC détenant la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de SHRHM, les éléments d'actif et de passif transmis sont évalués à la valeur nette comptable.

Article 6 - Désignation et évaluation de l'actif et du passif apportés

6.1 Actif apporté

La Société Absorbée fait apport à la Société Absorbante, qui l'accepte, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, de l'ensemble de ses biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, tels qu'ils existent à la Date d'Effet.

Les résultats, actif et passif, des opérations faites entre la Date d'Effet et la Date de Réalisation Définitive seront à la charge de la Société Absorbante.

L'énumération qui suit n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, étant entendu que l'ensemble des biens, droits et obligations de SHRHM seront dévolus à HRC dans la consistance et l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation Définitive.

Situation au 30 septembre 2016

Actif transmis en Euros ELEMENTS	Valeur brute	amort. & prov	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets, droits similaires	86.800,00	50.248,47	36.551,13
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Constructions	1.519.427,68	537.235,63	982.192,05
Installations techniques, matériel, outillage industriels	609.576,41	433.373,26	176.203,15
Autres immobilisations corporelles	1.532.653,31	871.497,29	661.156,02
Autres immobilisations financières	21,53		21,53
Total actif immobilisé	3.748.478,93	1.892.355,05	1.856.123,88
ACTIF CIRCULANT			
Stocks	72.176,57		72.176,57
Clients et comptes rattachés	48.593,93	174,36	48.419,57
Autres créances	77.136,46		77.136,46
Disponibilités	43.294,46		43.294,46
Charges constatées d'avance	5.473,13		5.473,13
Total actif circulant	246.674,55	174,36	246.500,19
TOTAL DE L'ACTIF	3.995.153,48	1.892.529,41	2.102.624,07

Il est expressément précisé que parmi les biens mentionnés à l'actif de la Société Absorbée, apportés à la Société Absorbante figurent notamment :

- tous droits de propriété industrielle pouvant appartenir ou bénéficier à la Société Absorbée,

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par la Société Absorbée comprend non seulement les biens et droits énoncés ci-dessus, mais aussi tous ceux que la Société Absorbée possédera à la Date de Réalisation Définitive, sans aucune exception ni réserve.

6.2 Passif transmis

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera en lieu et place de la Société Absorbée, l'intégralité des dettes constituant à la Date de Réalisation Définitive, le passif de la Société Absorbée, dont le montant au 30 septembre 2016, détaillé ci-dessous, s'établit à **1.562.139,58** Euros.

Situation au 30 septembre 2016

Passif transmis en Euros ELEMENTS	Valeur nette
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	822,50
Emprunts et dettes financières divers	1.052.367,49
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	485.386,65
Dettes fiscales et sociales	21.602,14
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1.960,80
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
TOTAL GENERAL DU PASSIF TRANSMIS	1.562.139,58

Montant de l'actif net apporté au 30 septembre 2016

CALCUL DE L'ACTIF NET	
en euros	
ELEMENTS	Valeur nette
ACTIF APORTE	2.102.624,07
PASSIF TRANSMIS	1.562.139,58
ACTIF NET APORTE	540.484,49

Il est précisé qu'en dehors du passif, la Société Absorbante prendra à sa charge les engagements contractés par la Société Absorbée qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris hors bilan. La liste des engagements hors bilan de la Société Absorbée figure en **Annexe 5** du Traité.

Monsieur Didier Cazelles, Président-directeur général de la Société Absorbée, certifie que le montant du passif ci-dessus indiqué, tel qu'il ressort des écritures comptables établies au 30 septembre 2016, est exact et sincère et qu'il n'existe, à sa connaissance, aucun passif non enregistré ou engagement hors bilan non indiqué dans l'annexe des comptes de la Société Absorbée à cette date.

Il certifie, également que la Société Absorbée est en règle à l'égard des organismes de sécurité sociale, allocations familiales, de prévoyance et de retraite et qu'elle a satisfait à toutes ses obligations fiscales, toutes déclarations nécessaires ayant été effectuées dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur.

Article 7 – Evaluation et rémunération de l'apport

7.1 Evaluation de l'apport

Comme indiqué ci-avant :

- l'estimation totale des biens et droits apportés par la Société Absorbée, au 30 septembre 2016, s'élève à la somme de **2.102.624,07** euros ;
- le passif pris en charge par la Société Absorbante, au titre de la Fusion s'élève, au 30 septembre 2016, à la somme de **1.562.139,58** euros.

Soit une valeur nette d'apport de 540.484,49 euros.

7.2 Absence d'augmentation de capital

Ainsi que cela est indiqué à l'article 1.3 de l'exposé préalable du Traité, dans la mesure où HRC détient la totalité des trente et un mille cinq cent (31.500) actions qui composent le capital de la société SHRHM, à la Date de Réalisation Définitive et dans la mesure où HRC ne peut détenir ses propres actions, le Société Absorbante déclare expressément renoncer, conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 II du Code de commerce, à exercer ses droits en qualité d'associée de la Société Absorbée.

Dès lors, il n'y aura pas lieu à émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante et il ne sera constaté aucune augmentation du capital de cette dernière, en rémunération des apports effectués par la Société Absorbée, au titre de la Fusion. En conséquence, il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange.

Article 8 - Jouissance, conditions de la fusion

8.1 Jouissance

La Société Absorbante sera propriétaire de l'universalité du patrimoine de la Société Absorbée à compter de la Date de Réalisation Définitive de la Fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1^{er} octobre 2016, sous réserve de la Réalisation Définitive de la Fusion.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations actives et passives réalisées par la Société Absorbée depuis cette date seront réputées avoir été faites pour le compte et aux risques de la Société Absorbante, qui les reprendra dans son compte de résultat.

Il en sera de même pour toutes les dettes à la charge de la Société Absorbée.

En conséquence et de convention expresse entre les Parties, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son actif, même si certains d'entre eux ont été omis dans la désignation des apports faite ci-dessus ; de son côté, la Société Absorbante recueillera tous les éléments constituant le passif de la Société Absorbée, y compris ceux dont la désignation viendrait à être omise dans le Traité.

La Société Absorbante fera son affaire des modifications intervenues tant dans la composition, que dans la valorisation des éléments d'actif et de passif transmis. En conséquence, toutes les opérations actives et passives effectuées portant sur les biens et droits apportés, qui seraient ou qui auraient été effectuées depuis le 1^{er} octobre 2016, sous la responsabilité de la Société Absorbée et en son nom, seront réputées de plein droit avoir été faites pour le compte exclusif de la Société Absorbante et le résultat net desdites opérations lui bénéficiera ou restera à sa charge depuis cette date.

Elle reprendra donc ces opérations dans son compte d'exploitation comme si elle avait été propriétaire et avait eu la jouissance des biens et droits faisant l'objet de la Fusion, depuis cette date.

La Fusion emportant transmission de l'universalité du patrimoine de la Société Absorbée, les apports et le passif grevant ces apports porteront sur la généralité desdits éléments, même non nommément désignés ou omis dans la nomenclature établie sur la base des comptes de la Société Absorbée clos au 30 septembre 2016 ; de ce fait, cette nomenclature a un caractère simplement énonciatif et non limitatif.

Il est toutefois convenu que les opérations réciproques qui auront été réalisées entre la Société Absorbée et la Société Absorbante au cours de la période intercalaire, au titre des activités apportées, seront neutralisées, conformément aux prescriptions du BOFIP BOI-IS-FUS-40-10-30 §50 et 60.

La Société Absorbée déclare qu'elle n'a effectué, depuis le 1^{er} octobre 2016, aucune opération de disposition d'éléments d'actif ou création de passif, autre que celles rendues nécessaires par la gestion courante de la société.

8.2 Charges et conditions

En ce qui concerne la Société Absorbante :

L'apport ci-dessus est consenti et accepté sous les charges et les conditions d'usage et de droit en pareille matière, notamment sous les conditions suivantes et sans que cela ne puisse affecter les conséquences de l'effet rétroactif de la Fusion, conditions auxquelles le représentant de la Société Absorbante, oblige celle-ci à se conformer, à savoir :

- 8.2.1 La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions et obligations de la Société Absorbée.
- 8.2.2 La Société Absorbante sera débitrice de tous les créanciers de la Société Absorbée, en lieu et place de cette dernière, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.
- 8.2.3 La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la Fusion, pour (i) intenter ou se défendre dans le cadre de toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, aux lieu et place de la Société Absorbée et relative aux biens apportés, (ii) donner tous acquiescements à toutes décisions, (iii) recevoir ou payer toutes sommes dues consécutivement à une décision de justice ou à une transaction.
- 8.2.4 Les apports effectués étant faits à charge, notamment, pour la Société Absorbante, de payer la totalité du passif de la Société Absorbée, la Société Absorbée renonce expressément au privilège du vendeur et à l'action résolutoire pouvant appartenir à cette dernière du fait de la Fusion.
- 8.2.5 La Société Absorbante prendra les biens et droits apportés quelle que soit leur nature, ainsi que ceux qui auraient été omis aux présentes ou dans la comptabilité de la Société Absorbée, dans la consistance et l'état dans lesquels il se trouveront à la Date de Réalisation Définitive de la Fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la Société Absorbée à quelque titre que ce soit, et notamment pour mauvais état des matériels, installations et autres objets mobiliers, ou erreur dans leur désignation.
- 8.2.6 La Société Absorbante supportera, à compter de la Date de Réalisation Définitive, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires se rapportant à l'exploitation des biens et droits apportés au titre de la Fusion.
- 8.2.7 La Société Absorbante accomplira, le cas échéant, toutes formalités nécessaires à l'effet de régulariser la transmission, à son profit, des biens et droits apportés au titre de la Fusion et de rendre cette transmission opposable aux tiers.
- 8.2.8 La Société Absorbante supportera et devra exécuter, à compter de la Date de Réalisation Définitive, tous traités, marchés, conventions et engagements quelconques intervenus avec tous tiers, relativement aux biens et droits qui lui sont apportés et à leur exploitation, ainsi que toutes polices d'assurance et tous abonnements quelconques.

La Société Absorbante sera, à ses risques et périls, subrogée dans les droits et obligations résultant des engagements ci-dessus, souscrits par la Société Absorbée, sans recours contre ladite société.

- 8.2.9 La Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la Fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

- 8.2.10** La Société Absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société Absorbée y compris ceux qui auraient été omis aux présentes, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible ; elle sera également tenue au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.
- 8.2.11** La Société Absorbante se conformera aux dispositions législatives et réglementaires concernant l'exploitation des biens et droits apportés et fera son affaire personnelle de l'obtention ou du renouvellement de toutes autorisations nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- 8.2.12** La Société Absorbante bénéficiera et exécutera aux lieu et place de la Société Absorbée, tous baux et locations à elle consentis.
- 8.2.13** En ce qui concerne le personnel, la Société Absorbante sera subrogée dans le bénéfice et les charges des contrats de travail de tous les salariés employés par la Société Absorbée.

En ce qui concerne la Société Absorbée :

Les apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous les conditions suivantes et sans que cela puisse affecter les conséquences de l'effet rétroactif de la Fusion, à savoir :

- 8.2.14** La Société Absorbée déclare se désister purement et simplement de tous privilèges et actions résolutoires pouvant lui profiter sur les biens apportés en garantie des charges et conditions imposées à la Société Absorbante. En conséquence, elle renonce expressément à ce que toutes inscriptions soient prises à son profit, de ce chef, et donne, à qui il appartient, pleine et entière décharge à ce titre.
- 8.2.15** La Société Absorbée s'oblige jusqu'à la Date de Réalisation Définitive, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.
- 8.2.16** La Société Absorbée s'interdit formellement jusqu'à la Date de Réalisation Définitive, si ce n'est avec l'agrément de la Société Absorbante, d'accomplir aucun acte de disposition relatif aux biens apportés et de signer aucun accord, traité ou engagement quelconque la concernant, sortant du cadre de la gestion courante, et en particulier de contracter aucun emprunt sous quelque forme que ce soit.
- 8.2.17** La Société Absorbée fournira à la Société Absorbante tous renseignements dont elle pourrait avoir besoin, lui donnera toutes signatures et lui apportera tous concours utiles pour lui assurer, vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports.
- 8.2.18** Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante.
- 8.2.19** La Société Absorbée fera notamment établir à la première réquisition de la Société Absorbante, tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournira toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.
- 8.2.20** La Société Absorbée remettra et livrera à la Société Absorbante aussitôt après la Date de Réalisation Définitive, tous les biens et droits ci-dessus apportés ainsi que tous les titres et documents de toute nature s'y rapportant.

En ce qui concerne les créanciers des Parties :

8.2.21 Les créanciers des Parties dont la créance est antérieure à la publicité donnée au Traité, pourront faire opposition dans le délai de trente (30) jours à compter de la publication relative au Traité. Une décision du Tribunal de Commerce rejettera l'opposition ou ordonnera, soit le remboursement des créances, soit la constitution de garanties si la Société Absorbante en offre et si elles sont jugées suffisantes. A défaut de remboursement des créances ou de constitution des garanties, la Fusion sera inopposable aux créanciers opposants. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion.

Etats des privilèges et nantissements :

8.2.22 Un état des privilèges et nantissements des Parties figure en **Annexes 6 et 7**.

Article 9 - Dissolution de la Société Absorbée

Du fait de la dévolution de l'intégralité de son patrimoine, la Société Absorbée sera dissoute de plein droit, sans liquidation, à la Date de Réalisation Définitive.

L'ensemble du passif de la Société Absorbée étant entièrement pris en charge par la Société Absorbante, à compter rétroactivement du 1^{er} octobre 2016, la dissolution de la Société Absorbée du fait de la Fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de la société.

Article 10 - Déclarations de la Société Absorbée

La Société Absorbée déclare que :

- (i) elle a pleine capacité juridique ;
- (ii) elle est régulièrement constituée, ne fait l'objet d'aucune action en nullité et ne se trouve dans aucun cas de dissolution anticipée prévu par la loi ;
- (iii) elle n'a jamais été, ni n'est à ce jour, en état de cessation des paiements ; qu'elle n'a jamais fait, ni ne fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, ni d'une procédure de règlement amiable ;
- (iv) elle est valablement propriétaire des éléments d'actif composant son patrimoine et apportés à la Société Absorbante au titre de la Fusion, lesquels éléments d'actif ne font l'objet, au profit de tiers, d'aucune sûreté personnelle ou réelle, ni d'aucune inscription de privilège de vendeur, nantissement, warrant, gage ou charge quelconque et sont en libre disposition entre ses mains, à l'exception de ceux figurant en **Annexe 8** ;
- (v) elle est assurée de façon adéquate pour l'ensemble de ses biens et de ses activités, en particulier en ce qui concerne sa responsabilité civile ;
- (vi) elle n'a pas consenti d'aval, caution, garantie ou lettre de confort à l'égard de tiers, sous réserve de ce qui est mentionné en **Annexe 9** ;
- (vii) il n'existe aucun engagement financier ou autre, y compris toute somme due au titre d'un litige ou risque de litige, qui serait de nature à remettre en cause l'évaluation des apports et leur rémunération.

Article 11 - Déclarations fiscales

Le représentant de chaque Partie oblige celle-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la Fusion, et notamment :

11.1 Impôt sur les sociétés

11.1.1 Les Parties déclarent qu'elles relèvent l'une et l'autre du régime fiscal de l'impôt sur les sociétés.

11.1.2 Les Parties reconnaissent expressément que la Fusion aura sur le plan fiscal et comptable un effet rétroactif au 1^{er} octobre 2016 et s'engagent à en accepter toutes les conséquences.

En particulier pour la détermination de ses résultats imposables, la Société Absorbante prendra en compte, dans le premier bilan établi après la Fusion, les profits ou les pertes provenant de la reprise de toutes les opérations de la Société Absorbée, sans exception ni réserve, réalisées depuis la Date d'Effet du Traité, soit le 1^{er} octobre 2016.

En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits avant cette date par l'exploitation de la Société Absorbée ne seront pas englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

La Société Absorbante inscrira à son bilan l'ensemble des éléments d'actifs immobilisés apportés pour leur coût d'origine chez la Société Absorbée, ainsi que les amortissements et les provisions pour dépréciation dont ils avaient fait l'objet dans les écritures de cette dernière, et continuera de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société Absorbée.

Les Parties rappellent que la Société Absorbante détient la totalité des actions de la Société Absorbée et que la Fusion constitue une opération de restructuration interne. Les apports seront transcrits dans les écritures de la Société Absorbante à leur valeur comptable, tels qu'ils figurent dans les comptes de la Société Absorbée, arrêtés au 30 septembre 2016.

11.1.3 Les Parties déclarent soumettre la Fusion au régime fiscal de faveur prévu par l'article 210 A du Code général des impôts ; en conséquence, la Société Absorbante s'engage à :

- a. reprendre ou reconstituer à son passif, les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la Fusion, y compris, le cas échéant, les provisions réglementées ; ainsi que la réserve spéciale des plus values à long terme soumises à l'impôt sur les sociétés, au taux réduit prévu à l'article 219-I-a du Code Général des Impôts, telle que cette réserve figurerait au bilan de la Société Absorbée à la Date de Réalisation Définitive ;

la Fusion retenant les valeurs comptables à la Date d'Effet comme valeurs d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la Société Absorbée, la Société Absorbante, conformément aux dispositions du bulletin officiel des impôts (BOI-IS-FUS-30-20 n°10), reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la Société Absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, les plans d'amortissement en cours dans les écritures de la Société Absorbée ;

- b. se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;

- c. calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient du point de vue fiscal, dans les livres de la Société Absorbée à la Date d'Effet ;
- d. réintégrer, le cas échéant, dans ses bénéfices imposables, dans les délais et conditions prévus à l'article 210 A 3°d du Code général des impôts, les éventuelles plus-values dégagées à raison des biens amortissables apportés, étant précisé que cet engagement comprend l'obligation faite à la Société Absorbante, en vertu des dispositions de l'article 210 A 3°d précité, de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession ;
- e. inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée. A défaut, elle comprendra dans ses résultats de l'exercice de la Fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la Sociétés Absorbée.

11.2 TVA

La Société Absorbante sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée.

La fusion est placée sous le régime défini à l'article 257 bis du Code général des impôts qui prévoit la dispense d'imposition à la TVA des livraisons de biens et prestations de services réalisés entre redevables de la TVA dans la mesure où elles interviennent dans le cadre de la transmission d'une universalité de biens.

La Société Absorbante étant réputée continuer la personne de la Société Absorbée, elle sera tenue d'opérer, le cas échéant, les régularisations du droit à déduction visées à l'article 207 de l'annexe II au Code général des impôts dont le fait générateur interviendrait postérieurement à la Fusion et qui auraient en principe incombé à la Société Absorbée si cette dernière avait continué à exploiter elle-même l'universalité transférée.

Conformément aux dispositions de l'article 287-5-c du Code général des impôts, le montant hors taxes de l'apport sera reporté sur les déclarations de chiffre d'affaires, au titre de la période au cours de laquelle la Fusion prendra juridiquement effet, de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, en ligne 05 « Autres opérations non imposables ».

La Société Absorbante pourra bénéficier, en application du bulletin officiel des impôts BOI-TVA-DED-50-20-20 n°130, 12-09-2012, du transfert de l'éventuel crédit de TVA détenu par la Société Absorbée au jour de sa disparition juridique.

11.3 Droits d'enregistrement

Les Parties déclarent que la Fusion entre dans le champ d'application du régime spécial prévu aux articles 816 et 301-A de l'annexe II au Code général des impôts et donne lieu au paiement du seul droit fixe prévu par la loi.

11.4 Obligations déclaratives

Le représentant des Parties obligent celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés comme de toutes impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la Fusion.

En application de ce qui précède, la Société Absorbante prend l'engagement :

- d'informer l'administration fiscale de la cessation d'activité de la société Absorbée et lui faire connaître la date à laquelle la Fusion sera effective par le dépôt, dans un délai de quarante cinq jours à compter de la première publication de la réalisation de la Fusion au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales, d'une déclaration de résultats au nom de la Société Absorbée au titre de la période d'imposition d'un instant de raison ouverte et close, par l'effet rétroactif de la Fusion, le 1^{er} octobre 2016 ;
- de souscrire sa déclaration de résultats, et de liquider l'impôt dont elle sera redevable, au titre de l'exercice en cours, tant en raison de sa propre activité que de celle exercée par la Société Absorbée depuis le 1^{er} octobre 2016.

La Société Absorbée s'engage à joindre à sa déclaration de résultats de l'exercice de cessation l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies I du Code général des impôts.

La Société Absorbante s'engage à joindre à sa déclaration de résultats de l'exercice de réalisation de la Fusion et des exercices suivants l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies I du Code général des impôts et à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies II dudit code.

11.5 Opérations antérieures

La Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôts sur les sociétés, ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires. Plus généralement, la Société Absorbante se substituera à la Société Absorbée pour l'exécution de tous engagements et obligations de nature fiscale de cette dernière.

En outre, les Parties déclarent qu'elles entendent bénéficier des dispositions du point c du 1 de l'article 145 du Code général des impôts, qui prévoient le maintien du régime fiscal des sociétés mères défini aux articles 145 et 216 du Code Général des Impôts, en cas de fusion placée sous le régime de l'article 210 A dudit code.

11.6 Taxes annexes

La Société Absorbante se substituera de plein droit à la Société Absorbée pour tous les droits et obligations de la Société Absorbée concernant les autres impositions, taxes ou obligations fiscales pouvant être mises à sa charge au titre de la Fusion et qui n'auraient pas fait l'objet d'une mention expresse dans le Traité.

11.7 Taxe d'apprentissage, formation professionnelle continue et contribution sociale de solidarité des sociétés

La Société Absorbante sera, en tant que de besoin, subrogée à compter de la Date d'Effet, dans les droits et obligations de la Société Absorbée en ce qui concerne :

- la participation au financement de la formation professionnelle continue,
- la taxe d'apprentissage,
- la contribution sociale de solidarité des sociétés (art. D. 651-14 du Code de la sécurité sociale).

Article 12 - Dispositions diverses

12.1 Frais

Les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la Fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront à la charge de la Société Absorbante, à la Date de Réalisation Définitive.

12.2 Remise de titres

Les titres de propriété, archives, pièces, et tous documents relatifs aux biens transmis, seront remis à la Société Absorbante.

12.3 Election de domicile

Pour l'exécution du Traité et ses suites, les Parties font élection de domicile, chacune en ce qui la concerne, en leurs sièges sociaux respectifs.

Article 13 - Formalités et pouvoirs

13.1 Formalités

La Société Absorbante réalisera dans les délais légaux toutes formalités légales de publicité relatives aux apports requises par la loi et les règlements en vigueur.

La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire inscrire à son nom les biens apportés.

La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits qui lui sont apportés.

13.2 Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une grosse, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du Traité et de toute pièce constatant la réalisation définitive de la Fusion pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres, qui seraient nécessaires.

Tous pouvoirs sont conférés au représentant légal des Parties à l'effet de :

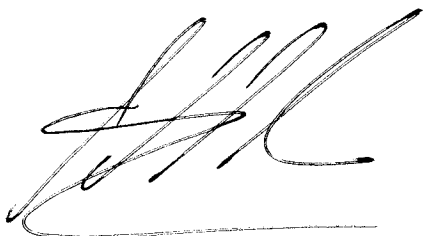
- poursuivre la réalisation définitive de la Fusion,

- réitérer si besoin était, la transmission du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante,
- établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires.

Fait à Paris, le 16 janvier 2017
en 6 (six) exemplaires originaux

HRC

représentée par son Président,
Monsieur Alexandre de PALMAS



SHRHM

représentée par son Président-directeur
Général,
Monsieur Didier CAZELLES



ANNEXES

Annexe 1	Extrait Kbis de la société SHRHM
Annexe 2	Extrait Kbis de la société HRC
Annexe 3	Comptes sociaux de la société HRC clos au 30 septembre 2016
Annexe 4	Compte sociaux de la société SHRHM clos au 30 septembre 2016
Annexe 5	Liste des engagements hors bilan
Annexe 6	Etat des privilèges et nantissements de la société HRC
Annexe 7	Etat des privilèges et nantissements de la société SHRHM
Annexe 8	Liste des éléments d'actif faisant l'objet de sûretés au profit de tiers
Annexe 9	Avals, cautions, garanties ou lettres de confort



N° de gestion 1993B00031

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 15 janvier 2017

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	391 059 995 R.C.S. Chaumont
<i>Date d'immatriculation</i>	12/05/1993
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	SOCIETE D'HOTELLERIE ET DE RESTAURATION DE LA HAUTE MARNE
<i>Sigle</i>	SHRHM
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Capital social</i>	945 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Aire de Service de Châteauvillain Autoroute à 5 52120 Châteauvillain
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 20/01/2092
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	30 septembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président - Directeur général - Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	DUPIED Gilles François Marius
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 10/08/1942 à St-Dizier (52)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	62 rue Gambetta 52100 Saint-Dizier

Directeur général délégué

<i>Nom, prénoms</i>	CAZELLES Didier, François, Jean
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 01/05/1966 à Boulogne-Billancourt (92)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	48 boulevard Malesherbes 75008 Paris 08

Administrateur

<i>Dénomination</i>	HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme à conseil d'administration
<i>Adresse</i>	61 - 69 rue de Bercy (61 - 69) 75015 Paris 15
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	379 455 231
<i>Représentant permanent</i>	
<i>Nom, prénoms</i>	CAZELLES Didier François Jean
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 01/05/1965 à BOULOGNE BILLANCOURT (92)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	48 boulevard Malesherbes 75008 Paris 08

Administrateur

<i>Dénomination</i>	ELIOR CONCESSIONS
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	61 - 69 rue de Bercy 75012 Paris 12
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	399 293 653
<i>Représentant permanent</i>	
<i>Nom, prénoms</i>	MARTENS Sébastien Francis René
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 12/12/1975 à ST POL SUR MER (59)
<i>Nationalité</i>	Française

Greffé du Tribunal de Commerce de Chaumont

BATIMENT DE L'HORLOGE
6 RUE RAYMOND SAVIGNAC
52000 CHAUMONT

N° de gestion 1993B00031

Domicile personnel

8 route de Branches 89400 Chichery

Administrateur

Nom, prénoms

ROBERT Loïc, Gerard, Roger

Date et lieu de naissance

Le 20/07/1954 à Vannes (56)

Nationalité

Française

Domicile personnel

34 rue de la Montagne Sainte-Geneviève 75005 Paris 05

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Forme juridique

Société anonyme

Adresse

63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine

Immatriculation au RCS, numéro

672 006 483 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination

KPMG AUDIT ID SAS

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Adresse

3 cours du Triangle Immeuble le Palatin 92939 Paris-la-défense Cedex

Immatriculation au RCS, numéro

512 802 489

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement

Aire de Service de Châteauvillain Autoroute à 5 52120 Châteauvillain

Activité(s) exercée(s)

Commerce, réalisation, construction, financement et exploitation d'hôtels de toutes catégories par voie d'acquisition foncière, par voie de Concession ou de sous concession notamment l'équipement de l'aire de Châteauvillain. Acquisition sous toutes ses formes de tous restaurants hôtels et location gérance de tous fonds de commerce, prise à bail de tous locaux nécessaires à la réalisation de l'objet

Date de commencement d'activité

21/01/1993

Origine du fonds ou de l'activité

Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



N° de gestion 2016B09175

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 15 janvier 2017

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	379 455 231 R.C.S. Nanterre
<i>Date d'immatriculation</i>	26/10/2016
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Paris en date du 01/09/2016
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE
<i>Sigle</i>	HRC
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	5 310 457,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	9-11 Allée de l'Arche 92032 Paris la Défense CEDEX
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 27/09/2089
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	30 septembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	DE PALMAS Alexandre
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 12/07/1974 à Montpellier (34000)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	60 R VANEAU 75007 Paris

Directeur général délégué

<i>Nom, prénoms</i>	CAZELLES Didier
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 01/05/1966 à Boulogne-Billancourt (92100)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	48 BD MALESHERBES 75008 Paris

Directeur général délégué

<i>Nom, prénoms</i>	BART Thierry
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 29/04/1965 à Hazebrouck (59190)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	20 R DE L'EGLISE 62217 Wailly

Directeur général délégué

<i>Nom, prénoms</i>	VAZZOLER Lionel
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 29/11/1967 à Toulouse (31000)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	3 ALL DES SAULES 78121 Crespières

Administrateur

<i>Dénomination</i>	ELIOR CONCESSIONS
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	61/69 R DE BERCY 75012 Paris
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	399 293 653 R.C.S. Paris

Administrateur

<i>Dénomination</i>	ELIOR CONCESSIONS SERVICES
---------------------	----------------------------

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2016B09175

<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	9-11 Allée de l'Arche 92032 Paris la Défense CEDEX
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	302 178 629 R.C.S. Nanterre

Administrateur

<i>Dénomination</i>	ELIOR GESTION
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse</i>	9-11 Allée de l'Arche 92032 Paris la Défense CEDEX
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	384 548 525 R.C.S. Nanterre

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	DE PALMAS Alexandre
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 12/07/1974 à Montpellier (34000)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	60 R VANEAU 75007 Paris

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	63 R DE VILLIERS 92200 Neuilly-sur-Seine
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Dénomination</i>	KPMG AUDIT ID
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	2 Avenue Gambetta Tour Egho 92066 Paris la Défense CEDEX
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	512 802 489 R.C.S. Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	9-11 Allée de l'Arche 92032 Paris la Défense CEDEX
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	LA REALISATION ET LA GESTION D'AIRES DE SERVICES ET DE REPOS SITUEES SUR LE RESEAU ROUTIER ET AUTOROUTIER, LA RESTAURATION SOUS TOUTES SES FORMES (RESTAURATION SUR PLACE, A EMPORTER, RAPIDE) L'EXPLOITATION DE TOUS COMMERCEs, ACTIVITES ET SERVCIES CONNEXES OU NON A LA RESTAURATION (STATIONS SERVICES Y COMPRIS DISTRIBUTION DE CARBURANTS, HOTELS TABACS, PRESSE, JEUX)
<i>Date de commencement d'activité</i>	25/09/1990
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Bourg-en-Bresse
R.C.S. Salon-de-Provence
R.C.S. Saintes
R.C.S. Bourges
R.C.S. Brive
R.C.S. Dijon
R.C.S. Besançon
R.C.S. Romans
R.C.S. Bernay
R.C.S. Evreux

Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2016B09175

R.C.S. Chartres
R.C.S. Nîmes
R.C.S. Toulouse
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Châteauroux
R.C.S. Vienne
R.C.S. Blois
R.C.S. Saint-Étienne
R.C.S. Orléans
R.C.S. Angers
R.C.S. Nancy
R.C.S. Bar-le-Duc
R.C.S. Compiègne
R.C.S. Arras
R.C.S. Saverne
R.C.S. Lyon
R.C.S. Chalon-sur-Saône
R.C.S. Macon
R.C.S. Le Mans
R.C.S. Chambéry
R.C.S. Thonon-les-Bains
R.C.S. Paris
R.C.S. Le Havre
R.C.S. Niort
R.C.S. Amiens
R.C.S. Avignon
R.C.S. Poitiers
R.C.S. Epinal
R.C.S. Auxerre

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 40660 du 12/02/1996
La société ne conserve aucune activité à son ancien siège. LA SOCIÉTÉ NE CONSERVE AUCUNE ACTIVITÉ À SON ANCIEN SIÈGE
- Mention n° 45641 du 24/07/2000
Le tribunal de commerce de LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHATELLERAULT A ÉTÉ RATTACHÉ AU TRIBUNAL DE POITIERS PAR LE DÉCRET NO 99 - 659 DU 30 JUILLET 1999 AVEC EFFET AU 1ER JANVIER 2000 A ÉTÉ RATTACHÉ AU TRIBUNAL DE par le décret n° 99 - 659 du 30 juillet 1999 avec effet au 1er janvier 2000
- Mention n° 60349 du 13/10/2000
Société ayant participé à l'opération de fusion : dénomination SOCIÉTÉ AYANT PARTICIPÉ À L'OPÉRATION DE FUSION : DENOMINATION STE DE RESTAURATION DU PIC DU MIDI ET DE COMMINGES - SRPMC FORME JURIDIQUE SA SIÈGE SOCIAL 43 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS RCS 410 262 315 RCS PARIS AVEC EFFET RETROACTIF AU 1ER OCTOBRE 1999 Forme juridique Siège social
- Mention n° 84639 du 29/01/2001
Le tribunal de commerce de LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PEZENAS A ÉTÉ RATTACHÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BEZIERS PAR LE DÉCRET NO 99 - 659 DU 30 JUILLET 1999 AVEC EFFET AU 1ER JANVIER 2000 A ÉTÉ RATTACHÉ AU TRIBUNAL DE par le décret n° 99 - 659 du 30 juillet 1999 avec effet au 1er janvier 2000
- Mention n° 5340 du 07/05/2001
Société ayant participé à l'opération de fusion : dénomination SOCIÉTÉ AYANT PARTICIPÉ À L'OPÉRATION DE FUSION : DENOMINATION SOCIÉTÉ DE PROMOTION DES AUTOROUTES DU CENTRE "SPAC" FORME JURIDIQUE SOCIÉTÉ ANONYME SIÈGE SOCIAL 43 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS RCS B 300 748 175 Forme juridique Siège social
- Mention n° 7421 du 16/05/2001
Le tribunal de commerce de LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE LOUVIERS A ÉTÉ RATTACHÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE EVREUX PAR LE DÉCRET NO 99 - 659 DU 30 JUILLET 1999 AVEC EFFET AU 1ER JANVIER 2000 A ÉTÉ RATTACHÉ AU TRIBUNAL DE par le décret n° 99 - 659 du 30 juillet 1999 avec effet au 1er janvier 2000

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2016B09175

- Mention n° 78508 du 20/03/2002

FUSION ABSORPTION DE LA SOCIETE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE DE RESTAURATION AUTOROUTIERE -SAHPRA SA ARCHE DE VOLX MANOSQUE AUTOROUTE A 51 AIRE DE VOLX 04130 VOLX 380430421 RCS MANOSQUE

- Mention n° 51115 du 29/09/2005

Le tribunal de commerce de LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE ISSOUDUN A ETE RATTACHE AU TRIBUNAL DE CHATEAURoux PAR LE DECRET NO 2005-624 DU 27 MAI 2005 AVEC EFFET AU 1ER JUIN 2005 par le décret n° 2005-624 du 27 mai 2005 avec effet au 1er juin 2005

- Mention n° 271 du 08/07/2016

Société ayant participé à l'opération de fusion : dénomination SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION SOCIETE DE RESTAURATION DE L'AIRE DE BREGUIERES FORME JURIDIQUE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES SIEGE SOCIAL 61/69 Rue de Bercy 75012 Paris RCS 343 111 258 RCS Paris Forme juridique Siège social

- Mention n° 83 du 01/02/2006

Société ayant participé à l'opération de fusion : dénomination SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION SOCIETE DE PROMOTION DES AUTOROUTES DU CENTRE OUEST ATLANTIQUE "SPACOA" FORME JURIDIQUE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE SIEGE SOCIAL 8 RUE SAINT VINCENT DE PAUL 86000 POITIERS RCS POITIERS B317 062 370 Forme juridique Siège social

- Mention n° 84 du 01/02/2006

FUSION-ABSORPTION AVEC EFFET RETROACTIF AU 1 OCTOBRE 2005

- Mention n° 85 du 13/03/2008

Société ayant participé à l'opération de fusion : dénomination SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION STE D'EQUIPEMENT ET D'EXPLOITATION DE L'AIRE DE SANDAUCOURT FORME JURIDIQUE SOCIETE ANONYME SIEGE SOCIAL AUTOROUTE A 31 88170 SANDAUCOURT RCS 338774003 Forme juridique Siège social

- Mention n° 86 du 13/03/2008

Société ayant participé à l'opération de fusion : dénomination SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION SOCIETE DE PROMOTION DES AUTOROUTES DE BOURGOGNE - S.P.A.B FORME JURIDIQUE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE SIEGE SOCIAL PONT RESTAURANT DE L'AUTOROUTE - AIRE DE SERVICE DE SAINT ALBAIN 71260 SAINT ALBAIN RCS 702040155 Forme juridique Siège social

- Mention n° 235 du 24/01/2012

Société ayant participé à l'opération de fusion : dénomination SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION SOCIETE DE GESTION DE RESTAURANTS-BARS EN EUROPE FORME JURIDIQUE Société par actions simplifiée SIEGE SOCIAL 61-69 rue de Bercy 75012 Paris RCS 068 804 079 Paris Forme juridique Siège social

- Mention n° 255 du 22/06/2015

Société ayant participé à l'opération de fusion : dénomination SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION SOCIETE HOTELIERE DE RESTAURATION DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE "S.H.R.B.B" FORME JURIDIQUE société anonyme SIEGE SOCIAL Aire du Poulet de Bresse Autoroute A39 71480 Dommartin-les-Cuisseaux RCS Chalon-sur-Saône 418 715 694 Forme juridique Siège social

- Mention n° 270 du 08/07/2016

Société ayant participé à l'opération de fusion : dénomination SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION RESTAURATION ET HOTELIERIE DE L'AIN FORME JURIDIQUE SOCIETE ANONYME SIEGE SOCIAL 61/69 Rue de Bercy 75012 Paris RCS 342 450 830 RCS Paris Forme juridique Siège social

- Mention n° 61008 du 26/10/2016

La société ne conserve aucune activité à son ancien siège

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Annexe 3

Comptes sociaux de la société HRC clos au 30 septembre 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 9-11 Allée de l'Arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 3 7 9 4 5 5 2 3 1 0 0 9 7 5		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 30092016				
		N-1 30092015				
		Brut 1				
		Amortissements, provisions 2				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	60 337 567	6 591 652	9 996 862
		Fonds commercial (1) AH	AI	801 035	398 964	398 964
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ	32 806 089	18 748 956	20 562 427
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	24 675 944	7 475 095	8 004 169
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	62 041 829	25 384 039	26 698 519
		Immobilisations en cours AV	AW	499 816	8 865 674	3 977 089
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	101 044 470	94 923 156	99 060 438
		Créances rattachées à des participations BB	BC		30 035	27 756
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG		4 492	4 492
		Autres immobilisations financières* BH	BI		28 994	29 059
	TOTAL (II) BJ		BK	282 206 752	162 451 060	168 759 781
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		1 580 690	1 578 318
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU		812 308	456 725
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		12 186	7 436
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	106 153	9 129 069	8 129 628
		Autres créances (3) BZ	CA		19 816 004	15 683 463
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE		
Disponibilités CF	CG			2 881 620	2 826 919	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		422 751	392 952	
	TOTAL (III) CJ	CK	106 153	34 654 632	29 075 443	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	282 312 906	197 105 693	197 835 225	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 310 457.....)			DA	5 310 457	5 310 457	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	123 645 950	123 461 148	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	2 871 209	2 871 209	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	(40 206 318)	(26 562 801)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(6 649 034)	(13 643 516)	
	Subventions d'investissement			DJ	16 746	32 052	
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	84 989 010	91 468 548	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	4 119 446	1 656 162	
	Provisions pour charges			DQ	5 151 412	5 199 663	
	TOTAL (III)			DR	9 270 858	6 855 825	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 062 733	460 201	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	49 118 575	46 282 481	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	19 502 318	20 123 525	
	Dettes fiscales et sociales			DY	26 140 117	28 579 695	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	5 751 071	3 082 107	
	Autres dettes			EA	898 688	579 880	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	372 319	402 959	
TOTAL (IV)			EC	102 845 824	99 510 851		
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	197 105 693	197 835 225		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	102 845 824	99 510 851
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 062 733	460 201	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE</u>								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	17 468 478	FB		FC	17 468 478	9 902 689	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	188 410 986	FH		FI	188 410 986	199 499 107	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	205 879 465	FK		FL	205 879 465	209 401 797	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN	917 086		
	Subventions d'exploitation					FO	201 304	108 535	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	3 690 646	922 350	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 436 725	1 071 957	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	212 125 228	211 504 640
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	9 587 925	5 125 508	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(293 061)	(45 213)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	31 557 575	35 832 186	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	35 680	34 195	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	53 312 262	48 486 019	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 046 722	5 172 636	
	Salaires et traitements*					FY	55 371 283	56 251 047	
	Charges sociales (10)					FZ	23 366 702	22 904 618	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	14 415 454	19 025 736	
						GB			
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	43 980	75 720	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	247 989	585 213	
	Autres charges (12)					GE	15 391 826	17 114 448	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	208 084 341	210 562 117
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GG	4 040 887	942 523	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GH			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 323 848	7 314 470	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	120 096		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	4 534 783		
	Différences positives de change					GN	3 337	3 317	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	5 982 064	7 317 789
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	11 481 320	21 364 062	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 581 467	1 724 774	
	Différences négatives de change					GS	764	459	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	14 063 552	23 089 297
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									
						GV	(8 081 488)	(15 771 508)	
						GW	(4 040 601)	(14 828 984)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	328 001	150 006	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	3 437 622	417 381	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	555 508	342 035	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	4 321 132	909 423	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	3 265 465	543 073	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	3 425 841	375 425	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	3 249 140	1 832 817	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	9 940 447	2 751 316	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(5 619 314)	(1 841 893)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(3 010 881)	(3 027 361)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	222 428 425	219 731 853	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	229 077 459	233 375 369	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(6 649 034)	(13 643 516)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	1 824 158	2 036 706
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	(83 190)	19 579
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	(18 605)	(58 655)
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	1 136 717	7 233 688
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	1 217 328	1 609 695
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
	SUR OPERATION DE GESTION				Charges exceptionnelles		
	- Sinistre				13 533		
- Amendes et pénalités				2 736			
- Ecart Coffre				63 665			
- Demantèlement passerelle (Sites repris)				300 358			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures			
ACHATS DE MARCHANDISES				12 720			
ACHATS DE MATIERES PREMIERES							
Achats de matières premières et fourniture				4 986			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation

1 / 1

30/09/2016

[illegible]

ANNEXE DES COMPTES

SOCIÉTÉ	H.R.C
Forme juridique	SAS
Adresse du siège social	9 -11 Allée de l'Arche 92032 Paris la Défense Cedex
Exercice traité clos le	30 septembre 2016
Exercice précédent clos le	30 septembre 2015
Nbre de mois (exercice traité)	12

H.R.C

SAS

9 -11 Allée de l'Arche
92032 Paris la Défense Cedex

Comptes annuels au 30 septembre 2016

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information complémentaire au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils ont une importance significative.

Au 30 septembre 2016,

Le total du bilan s'élève à	:	197 105 693,27 euros
-----------------------------	---	----------------------

Le compte de résultat dégage une perte de	:	-6 649 034,03 euros
---	---	---------------------

L'exercice écoulé a une durée de	:	12 mois
----------------------------------	---	---------

L'exercice précédent avait une durée de	:	12 mois
---	---	---------

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Note	Informations	P	N/P	N/A
1	Faits caractéristiques de l'exercice	x		
2	Principes, règles et méthodes comptables	x		
	Notes sur le bilan			
3	Etat de l'actif immobilisé	x		
4	Etat des amortissements	x		
5	Frais d'établissement			
6	Fonds commercial			
7	Stocks	x		
8	Tableau des échéances des créances et dettes	x		
9	Montants des créances et dettes représentés par des effets de commerce			
10	Produits à recevoir et charges à payer	x		
11	Comptes de régularisation - actif et passif	x		
12	Composition du capital social	x		
13	Tableau de variation des capitaux propres	x		
14	Situations fiscales latente et différée	x		
15	Etat des provisions inscrites au bilan	x		
	Notes sur le compte de résultat			
16	Ventilation du chiffre d'affaires	x		
17	Résultat sur cessions courantes d'immobilisations	x		
18	Impôts sur les bénéfices			
	a - ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x		
	b - crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	x		
	Autres informations			
19	Effectif moyen	x		
20	Charges et produits exceptionnels	x		
21	Eléments relevant de plusieurs postes de bilan et de compte de résultat	x		
22	Avantages, crédits, rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction	x		
23	Engagements financiers donnés et reçus	x		
24	Dettes garanties par des suretés réelles			
25	Droit individuel à la formation			
26	Evénements post clôture	x		
27	Liste des filiales et participations	x		

P : Information produite

N/P : Information non produite car non significative

N/A : Information non produite car non applicable

Sauf indication contraire, toutes les informations chiffrées fournies dans l'annexe sont exprimées en Euros.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La fusion par voie d'absorption de la Société Restauration et Hôtellerie de l'AIN (RHA) avec effet rétroactif au 1er octobre 2015 a été actée par la décision de l'associé unique en date du 1er juin 2016.

L'Actif net de la société RHA étant - 1340 125,16 € et la valeur nette comptable de ses titres dans les livres de HRC étant de 0 €, la réalisation de la fusion a fait apparaître un mali de fusion, à hauteur de la différence, soit 1 340 125,16 €.

La fusion par voie d'absorption de la Société de Restauration des l'Aire de Bréguières (SRAB) avec effet rétroactif au 1er octobre 2015 a été actée par la décision de l'associé unique en date du 1er juin 2016.

L'Actif net de la société SRAB étant 367 707,52 € et la valeur nette comptable de ses titres dans les livres de HRC étant de 79 197,79 €, la réalisation de la fusion a fait apparaître un boni de fusion, à hauteur de la différence, soit 288 509,73 €.

La quote-part de ce boni de fusion correspondant à du résultat accumulé par SRAB et non distribué depuis sa date d'acquisition par HRC, soit 103.707,22 €, a été comptabilisé en résultat financier. Le solde du boni de fusion soit 184 802,51 € a été inscrit dans les capitaux propres de la société absorbante dans un sous compte de la prime de fusion.

HRC a acquis la totalité des titres de la Société d'Hôtellerie et de Restauration de La Haute Marne (SHRHM) détenus par les actionnaires minoritaires extérieurs au Groupe, en date du 31 mars 2016 portant sa participation de 69% à 100%.

Il est à noter des variations de périmètre significatives de sites exploités (entrées et sorties) durant cet exercice.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2016 sont établis conformément au Plan Comptable Général et selon les principes comptables en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

Les principes retenus ainsi que les règles et les méthodes appliquées sont, dans leur ensemble, identiques aux années précédentes et ne font donc pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des postes du bilan.

METHODES D'EVALUATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations incorporelles**

La valeur des marques n'est pas amortie. Elle fera l'objet d'une dépréciation dans le cas où leur valeur d'utilité viendrait à être inférieure à leur valeur nette comptable.

Les autres biens incorporels sont amortis linéairement sur les durées suivantes

- Droit à concession : Durée de la concession
- Logiciels : 2 à 4 ans
- Licences : 5 ans

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les frais d'acquisition ne sont pas inclus dans la valeur brute des immobilisations et sont constatés en charge de l'exercice. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire.

Si cette durée excède la durée de la concession, la durée d'amortissement est ramenée à la durée de la concession. Cette disposition particulière s'est achevée le 31/12/2015 avec l'échéance des contrats des exploitations concernées par ce dispositif.

Depuis 2007, compte tenu de nouvelles dispositions contractuelles, des biens acquis sur certains sites font l'objet d'un amortissement des valeurs brutes sous déduction d'une valeur résiduelle de reprise prévue contractuellement à l'échéance de la concession.

. Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes:

- Constructions : 20 ans
- Matériel et outillage : 2 à 10 ans
- Installations générales & agencements : 3 à 15 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau & mobilier : 4 à 10 ans

- **Immobilisations financières**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, hors frais d'acquisition. A la clôture de chaque exercice, la valeur nette comptable des titres de participation est comparée à la valeur d'utilité des participations et donne lieu si nécessaire à la constitution d'une provision pour dépréciation.

La méthode utilisée pour la détermination de la valeur d'utilité des participations fait référence à la quote-part de situation nette détenue ou à l'application de critères de valorisation financière des activités du groupe basés sur les résultats et les cash flows libres futures actualisés.

En complément, dès lors que la situation nette est négative, une provision pour risque financier est comptabilisée dans la limite de la différence entre la situation nette négative et la valorisation de l'entité filiale déterminée par un multiple de l' E.B.E.

- **Stocks**

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat. On applique sauf quelques rares exceptions la méthode dite PMP pour les sorties de stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation individuelle qui peut conduire, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

- **Provisions pour risques et charges**

Une provision pour charges est enregistrée au bilan de la société au titre des engagements de la société en matière d'indemnités de départ en retraite (IFC) et de médailles du travail (Mdt). Ces provisions sont évaluées selon une méthode actuarielle (méthode rétrospective avec salaires de fin de carrière (« Projected Unit Credit Method »), en conformité avec la recommandation de l'Ordre des Experts Comptables n° 1.23 et la recommandation n° 2003-R.01 de l'Autorité des Normes Comptables et de l'avis n°2004-05 du 25 mars 2004 de l'Autorité des Normes Comptables.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, de l'accord d'entreprise ou des droits légaux applicables et en vigueur à la date de la clôture. Ces provisions ont été calculées plus particulièrement sur la base d'un taux d'actualisation net de 0.85 % et, pour les IFC, d'un âge de départ en retraite de 62 à 64 ans et d'un mode de départ volontaire.

La provision enregistrée au bilan de la société au titre des indemnités de départ à la retraite et des médailles du travail s'élève à 4 764 501 Euros au 30 septembre 2016.

INTEGRATION FISCALE

La société a opté pour son assujettissement à l'impôt sur les sociétés à compter du 1^{er} octobre 2006 en vertu des articles 206-3 et 239 du CGI.

A compter du 1^{er} octobre 2006, le résultat de la société est intégré fiscalement dans les comptes de la société ELIOR 9-11 allée de l'Arche 92032 Paris La Défense Cedex, visée à l'article 223A du CGI. La société supporte l'impôt sur son propre résultat fiscal comme si elle avait été imposée distinctement.

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Les comptes de la société sont consolidés, suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société :

ELIOR
9-11 Allée de L'Arche
92032 – PARIS LA DEFENSE CEDEX
SIRET : 408 168 003 00015

IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Début d'exercice	Augmentation Acquisitions Apports Vir.poste à poste	Diminution Vir. poste à poste	Diminution Cessions	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	68 039 186	179 538	0	-89 503	68 129 220
Frais d'établissement	0				0
Frais de recherche et développement	0				0
Concessions, brevets et droits similaires	66 839 186	179 538		-89 503	66 929 220
Fonds commercial	1 200 000				1 200 000
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Avances,acptes/immo. incorporelles	0				0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	232 463 310	24 857 681	-2 019 678	-74 803 868	180 497 446
Terrains	0				0
Constructions	70 445 564	4 238 839		-23 129 358	51 555 046
Instal. tech., outillage et mat. industriel	41 976 681	3 499 549		-13 325 191	32 151 040
Matériel de transport	106 552			-69 342	37 210
Autres immobilisations corporelles	115 337 937	9 183 241		-37 132 519	87 388 659
Immobilisations en cours	4 596 576	7 936 051	-2 019 678	-1 147 458	9 365 491
Avances,acptes/immob. corporelles	0				0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	197 437 168	355 706	0	-1 761 726	196 031 148
Participations	197 375 860	316 439		-1 724 672	195 967 626
Créances rattachées à des participations	27 757	30 035		-27 757	30 035
Autres titres immobilisées	0				0
Prêts	4 492				4 492
Autres immobilisations financières	29 060	9 232		-9 297	28 994
TOTAL GENERAL	497 939 664	25 392 925	-2 019 678	-76 655 097	444 657 814

AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES	Début d'exercice	Augmentation Dotations	Fusion Transfert	Diminutions Reprises	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56 833 294	1 505 426	79 322	89 503	58 328 538
Frais d'établissement	0				0
Frais de recherche et développement	0				0
Concessions, brevets et droits similaires	56 833 294	1 505 426	79 322	89 503	58 328 538
Fonds commercial	0				0
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Avances, acomptes sur immobilisations	0				0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	172 204 528	12 951 268	4 898 950	70 705 512	119 349 234
Terrains	0				0
Constructions	49 841 767	3 505 469	1 370 702	21 911 849	32 806 089
Installations techniques, outillage et matériel	33 929 657	2 706 349	1 090 488	13 065 695	24 660 800
Matériel de transport	83 863	6 459		55 082	35 240
Autres immobilisations corporelles	88 349 241	6 732 991	2 437 760	35 672 887	61 847 105
Immobilisations en cours	0				0
Avances, acomptes sur immobilisations	0				0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	98 315 421	7 569 165	-1 645 458	3 194 658	101 044 470
Participations	98 315 421	7 569 165	-1 645 458	3 194 658	101 044 470
Créances rattachées à des participations	0				0
Autres titres immobilisées	0				0
Prêts	0				0
Autres immobilisations financières	0				0
TOTAL GENERAL	327 353 242	22 025 860	3 332 813	73 989 673	278 722 242

19025			
- calculées selon le mode linéaire	14 456 694	- au résultat d'exploitation	14 415 454
- calculées selon le mode dégressif		- au résultat exceptionnel	41 240
TOTAL	14 456 694	TOTAL	14 456 694

Dans ce tableau ne figurent que les amortissements de la période et les provisions pour dépréciation des immobilisations financières.

Des dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles ont été comptabilisées à hauteur de 1 657 871 €

Les dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 3 484 511 € au 30/09/2016.

Note 5

FRAIS D'ETABLISSEMENT

ELEMENTS	Valeur brute	Valeur nette	Durée d'amort.
Frais de constitution	NEANT		
Frais de premier établissement			
Frais d'augmentation de capital			
TOTAL			

Note 6

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU FONDS COMMERCIAL

ELEMENTS	Valeur brute	Valeur nette	Durée d'amort.
Fonds commerciaux achetés sans protection juridique :	1 200 000	398 964	
- Mali de Fusion			
-			
-			
Fonds commerciaux achetés avec protection juridique :			
-			
-			
-			
Fonds commerciaux reçus en apport :			
-			
-			
-			
TOTAL	1 200 000	398 964	

Note 7

STOCKS

ELEMENTS	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières, approvisionnements	1 580 690		1 580 690
Marchandises	812 309		812 309
TOTAL	2 392 999	0	2 392 999

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	à 1an au plus	à plus d' 1 an
Créances rattachées à des participations	30 035	30 035	
Prêts	4 492	0	4 492
Autres immobilisations financières	28 994	28 994	
Clients douteux ou litigieux	35 531	35 531	
Autres créances clients	9 199 692	9 199 692	
Personnel et comptes rattachés	64 637	64 637	
Sécurité sociale et organismes sociaux	155 660	155 660	
Etat : impôts sur les bénéfices	11 076 088	11 076 088	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	3 315 848	3 315 848	
Etat : autres impôts, taxes assimilées	2 027 214	2 027 214	
Etat : créances diverses	13 673	13 673	
Groupe et associés	704 309	704 309	
Débiteurs divers	2 458 576	2 458 576	
Charges constatées d'avance	422 751	422 751	
TOTAL GENERAL	29 537 501	29 533 009	4 492

ETAT DES DETTES	Montant brut	à 1an au plus	plus d' 1an, 5ans au plus	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	1 062 733	1 062 733		
Emprunts et dettes financières divers	447	447		
Fournisseurs et comptes rattachés	19 502 318	19 502 318		
Personnel et comptes rattachés	16 145 091	16 145 091		
Sécurité sociale et organismes sociaux	4 086 903	4 086 903		
Etat : impôts sur les bénéfices		0		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	3 435 267	3 435 267		
Etat : autres impôts, taxes assimilées	2 472 858	2 472 858		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 751 072	5 751 072		
Groupe et associés	49 118 127	49 118 127		
Autres dettes	898 688	898 688		
Produits constatés d'avance	372 320	372 320		
TOTAL GENERAL	102 845 824	102 845 824	0	0

MONTANTS DES CREANCES ET DETTES REPRESENTES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

POSTES DU BILAN CONCERNES	CREANCES	DETTES
Créances clients et comptes rattachés	NEANT	
TOTAL EFFETS A RECEVOIR		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
TOTAL EFFETS A PAYER		

PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	5 564 050
Autres créances	5 262 801
TOTAL	10 826 851

CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	448
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 194 439
Dettes fiscales et sociales	15 851 764
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 276 367
Autres dettes	504 159
TOTAL	33 827 177

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NATURE	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation	422 751	372 320
Charges et produits financiers		
Charges et produits exceptionnels		
TOTAL	422 751	372 320

Note 12

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'ex.	remboursés pendant l'ex.	
Parts sociales	246 998			21,50
Actions ordinaires				
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire				
Actions préférentielles				
TOTAL	246 998	0	0	

Note 13

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUE CONCERNEE	A l'ouverture de l'exercice	Augmen- tation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Capital social	5 310 457			5 310 457
Primes liées au capital	123 461 148	184 802		123 645 950
Réserves	2 871 209			2 871 209
Report à nouveau	-26 562 801	-13 643 517		-40 206 318
Résultat de l'exercice	-13 643 517	-6 649 034	-13 643 517	-6 649 034
Subventions d'investissement	32 053		15 306	16 746
Provisions réglementées	0			0
CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION	91 468 549	-20 107 749	-13 628 210	84 989 011

Dividendes distribués au cours de l'exercice :

Résultat de l'exercice précédent pris en compte par les associés :

Note 14

SITUATIONS FISCALES DIFFEREE ET LATENTE

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	Montant
Provisions réglementées	
Autres produits non taxables temporairement	
TOTAL ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT (1)	0
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
Autres charges non déductibles temporairement (à détailler):	9 461 331
Contribution Sociale de Solidarité	230 564
Congés payés	
Participation des salariés	
Autres	9 230 767
TOTAL ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT (2)	9 461 331
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE (1) - (2)	-9 461 331
Déficits fiscaux reportables	5 003 974
Moins-values à long terme	101 044 470
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	106 048 444

ETAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Début d'exercice	Dotations Apports	Fusion Apports	Reprises sans objet	Utilisations	Fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES (1)						0
Provisions pour litiges	276 904	150 681		161 367	23 305	242 912
Provisions pour garanties clients	0					0
Provisions pertes marchés à terme	0					0
Provisions pour amendes et pénalités	0					0
Provisions pour pertes de change	0					0
Provisions pensions, obligations similaires.	5 124 663	132 929	24 569	517 660		4 764 501
Provisions pour impôts	0					0
Provisions pour renouvellement immo.	0					0
Provisions pour grosses réparations	0					0
Provisions charges s/congés à payer	0					0
Autres provisions pour risques et charges (1)	1 454 259	4 188 445		39 134	1 340 125	4 263 445
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 855 825	4 472 055	24 569	718 161	1 363 430	9 270 858
Provisions pour dépréciation des immo. incorporelles	810 065	2 000 000				2 810 065
Provisions pour dépréciation des immo. corporelles	1 016 575	213 379		367 915	187 594	674 446
Provisions pour dépréciation des titres de participation	98 315 421	7 569 165	-1 645 458		3 194 658	101 044 470
Provisions pour dépréciation des autres immo. financ.	0					0
Provisions pour dépréciation des stocks	0					0
Provisions pour dépréciation des comptes clients	131 791	43 981	367	60 719	9 266	106 154
Autres provisions pour dépréciation	0					0
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	100 273 851	9 826 526	-1 645 092	428 634	3 391 517	104 635 134
TOTAL GENERAL	107 129 677	14 298 581	-1 620 523	1 146 795	4 754 947	113 905 993
Dotations et reprises d'exploitation		291 970		778 880	32 571	
Dotations et reprises financières		11 481 320			4 534 783	
Dotations et reprises exceptionnelles		2 525 290		367 915	187 594	
TOTAL DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS		14 298 581		1 146 795	4 754 947	

(1) Dont en fin d'exercice provision pour démolition, remise en état (75 000 €), provision pour situation nette négative (3 790 417 €), provision pour licenciement inaptitude (56 117 €), provision pour risque juridique (30 000 €) et provision pour désamiantage (311 911 €).

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE	EXERCICE	
	N	N - 1
Restauration	130 439 011	140 977 996
Boutique	16 274 639	9 557 120
Hebergement	5 312 990	4 634 943
Autres ventes	91 897	71 274
Commissions	5 411 555	3 088 592
Ventes annexes	1 274 871	534 922
Autres	47 074 502	50 536 949
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL PAR SECTEUR D'ACTIVITE	205 879 465	209 401 797

VENTILATION PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE	EXERCICE	
	N	N - 1
Chiffre d'affaires réalisé en France	205 879 465	209 401 797
Chiffre d'affaires réalisé à l'exportation		
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE	205 879 465	209 401 797

PLUS ET MOINS-VALUES SUR CESSIONS COURANTES D'IMMOBILISATIONS

Les plus et moins-values de l'exercice sur cessions courantes d'immobilisations corporelles, classées dans le résultat exceptionnel, s'élèvent à : 2 029,31 €

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

NATURE DU RESULTAT	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Après impôt
Résultat courant	-4 040 601		-4 040 601	-14 828 984
Résultat exceptionnel	-5 619 315		-5 619 315	-1 841 893
Impact Credit impôt (Produit à recevoir)		43 118	-43 118	-200 668
Impact participation des balances N-1		0	0	0
Impact Déficit antérieur			0	0
Impact Crédit d'impôt Mécenat			0	3 900
Impact Crédit d'impôt Apprentissage		-6 128	6 128	533
Impact Crédit d'impôt Compétitivité Emploi		-3 047 872	3 047 872	3 223 597
Impact Déficit fiscal de la société tупée			0	0
Impact Contribution additionnelle 3,3%			0	0
Impact imputation intérêts différés des exercices			0	0
RESULTAT NET COMPTABLE	-9 659 916	-3 010 882	-6 649 034	-13 643 516

Le taux d'imposition est de 33,33%

UTILISATION DU CICE

L'entreprise a utilisé le CICE conformément à l'article 244 quater c du CGI pour notamment :
Assurer et développer son activité par le renforcement de l'attractivité de la qualité de l'offre produits et de services aux clients et la proposition d'une offre tarifaire compétitive ; mais également, pérenniser l'emploi des contrats opérés, soutenir son effort de formation professionnelle (*) et enfin contribuer au maintien des marges d'exploitation et à la consolidation du fonds de roulement de l'entreprise.
Renforcer sa compétitivité afin de développer son portefeuille d'activités et de contrats, soutenir l'effort d'investissements et de développement de nouveaux concepts.

(*) « notamment en développant le recours aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation au sein de ses équipes » .

VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

CATEGORIE	EXERCICE N			EXERCICE N-1 Total
	Effectif salarié	Effectif mis à la dispo. de l'entreprise	Total	
Cadres	165	2	167	178
Employés et agents de maîtrise	2 121		2 121	2 220
Ouvriers			0	0
TOTAL EFFECTIF MOYEN	2 286	2	2 288	2 398

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

ELEMENTS	EXERCICE	
	N	N - 1
- Sur opération de gestion	328 002	150 007
- Cession immobilisations	3 422 316	399 542
- QP de subvention virée au compte de résultat	15 306	17 839
- Reprise provision (mise au rebut, titres,risques et charges)	555 509	342 035
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 321 133	909 423

ELEMENTS	EXERCICE	
	N	N - 1
- Sur opération de gestion	3 265 466	543 073
- Cession immobilisations	3 425 841	375 426
- Dotation provision (mise au rebut, titres,risques et charges)	3 249 140	1 832 818
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 940 447	2 751 317

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT

POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT CONCERNES	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations	94 867 292	55 865
Créances rattachées à des participations	0	30 035
Autres titres immobilisés		
Prêts	2 316	
Autres immobilisations financières		
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	94 869 608	85 900
Clients et divers	710 649	113 082
Autres créances		
Autres créances (Groupes et associés)		
Disponibilités		
TOTAL ACTIF CIRCULANT ET DISPONIBILITES	710 649	113 082
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	49 118 127	
TOTAL DETTES FINANCIERES	49 118 127	0
Dettes fournisseurs	30 836	38 929
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	30 836	38 929
Produits financiers (1)	1 136 718	203 440
Charges financières (2)	1 217 328	
TOTAL RESULTAT FINANCIER (1) - (2)	-80 611	203 440

AVANTAGES, CREDITS, REMUNERATIONS ALLOUEES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

NEANT

ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES ET RECUS

ENGAGEMENTS DONNES	AU PROFIT DE					TOTAL
	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres ent. liées	Autres	
Cautions sur marchés						0
Autres avals et cautions						0
Effets escomptés et non échus						0
Passifs des filiales sous forme de SNC						0
Engagements en matière de pensions, retraits et indemnités assimilées (1)						0
Autres engagements donnés (2)						0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	0	0	0	0	0	0

ENGAGEMENTS RECUS	ACCORDES PAR					TOTAL
	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres ent. liées	Autres	
Avais, cautions et garanties					4 117 250	4 117 250
Autres engagements reçus (2)						0
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	0	0	0	0	4 117 250	4 117 250

Le CIC s'est porté caution solidaire au profit de HRC dans le cadre d'une garantie d'exécution de contrat SAPRR sur l'aire de Gevrey Ouest.

Le CIC s'est porté caution solidaire au profit de HRC dans le cadre d'une garantie d'exécution de contrat ASF sur les aires des Landes Nord, de Poitou Charente Nord, de Frontonnais Nord et de Saint Rambert Ouest.

Le CIC s'est porté caution solidaire au profit de HRC dans le cadre d'une garantie de remboursement APPR sur les aires de la Chaponne, de Lyon Dagneux, de la Ferté, de St Ambreuil, de Besançon Marchaux et de Toul Dommartin. Altradius s'est porté caution solidaire au profit de HRC dans le cadre d'une garantie d'exécution de contrat SAPN sur l'aire de Vironvay Nord et de Bosgouet Sud.

Altradius s'est porté caution solidaire au profit de HRC dans le cadre d'une garantie d'exécution de contrat SANEF sur l'aire d'Urvillers.

Altradius s'est porté caution solidaire au profit de HRC dans le cadre d'une garantie d'exécution de contrat ESSO sur l'aire de Gevrey Est.

Altradius s'est porté caution solidaire au profit de HRC dans le cadre d'une garantie d'exécution de contrat Cofiroute sur les aires de Bourges Marmagne, de Poitiers Chincé, de Ferté Saint Aubin, de St Denis d'Orques, d'Orléans Gidy, de Chatellerault Antran, de Bourges St Thorette, de de Blois Ménard, de Sargues Le mans Sud, de Limours Janvry, de Orléans Saran et de Brou Dampierre.

Altradius s'est porté caution solidaire au profit de HRC dans le cadre d'une garantie d'exécution de contrat ASF sur les aires de Tavel Nord, de St Rambert d'Albon Est, de St Léger Ouest et de Haut Forez Sud.

Altradius s'est porté caution solidaire au profit de HRC dans le cadre d'une garantie d'exécution de contrat APPR sur les aires du Poulet de Bresse, des Chères Est et Ouest, de Bolleville et de Bourg Jasseron.

Note 24

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

POSTE DU BILAN CONCERNE	Montant des dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles	NEANT	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes non financières		
TOTAL		

Note 25

DIF "DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION"

A compter du 1er janvier 2015, le dispositif du DIF a été remplacé par celui du CPF "Compte Personnel Formation". Les droits des salariés seront transférés à leur initiative sur leur CPF.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'ex.
				Brute	Nette					
I - Renseignements détaillés (Titres représentant plus de 1% du capital de HRC)										
A - Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)										
ACTAIR SAS	80 000	562 573	99,88%	34 376 200	34 376 200			17 820 270	853 869	
RESTAURANTS ET SITES SAS	4 336 000	-28 443 406	100,00%	98 746 583	0			19 582 674	-13 955 068	
ELIOR CONCESSIONS GAI SAS	2 831 112	13 419 134	100,00%	51 879 749	51 879 749			118 500 956	4 465 735	980 889
SRHAJ SA	175 000	269 435	100,00%	259 672	169 527			2 126 838	38 592	
SRHVM B SA	256 000	353 272	84,61%	413 182	413 182			1 292 532	42 450	
SHRHM SA	945 000	540 484	100,00%	973 744	540 484			4 132 894	105 212	
SLRH SAS	625 000	746 515	100,00%	2 582 500	808 018			2 146 341	95 084	
ELIOR ORLY SUD SNC	375 000	629 579	99,60%	6 333 487	6 333 487			17 826 633	1 152 057	
B - Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
SRAM SA	40 000	651 886	44,99%	276 644	276 644			2 229 058	-35 787	
II - Renseignements globaux (Titres représentant moins de 1% du capital de HRC)										
A - Filiales non reprises au paragraphe I										
B - Participations non reprises au paragraphe I										
C - Participations (Moins de 10 % du capital détenu par la société)										
				1 280	1 280			10 077 358	22 333 193	27 757
				46 810	46 810			13 306 711	320 784	157 095
				77 775	77 775			10 753 280	-70 080	145 828
TOTAL GENERAL				195 967 626	94 923 156	0	0	219 795 547	15 356 041	1 321 569

Annexe 4

Compte sociaux de la société SHRHM clos au 30 septembre 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SHRHM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise Aire de Service de Chateauvillain 52120 CHATEAUVILLAIN		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 3 9 1 0 5 9 9 9 5 0 0 0 1 2		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 30092016					
		N-1 30092015					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	86 800	50 248	36 551	45 231
		Fonds commercial (1) AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO				
		Constructions AP	AQ	1 519 427	537 235	982 192	1 088 508
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	609 576	433 373	176 203	184 577
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	1 531 686	871 497	660 189	810 024
		Immobilisations en cours AV	AW	967		967	967
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	21		21	21
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG				
		Autres immobilisations financières* BH	BI				150
TOTAL (II) BJ		BK	3 748 478	1 892 355	1 856 123	2 129 479	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	40 261	40 261	35 476	
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU	31 915	31 915	20 283	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	48 593	174	48 419	53 842
		Autres créances (3) BZ	CA	77 136	77 136	315 910	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	43 294	43 294	24 453		
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	5 473	5 473	3 287		
	TOTAL (III) CJ	CK	246 674	174	246 500	453 253	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	3 995 153	1 892 529	2 102 624	2 582 733	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR				
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA SHRHM</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 945 000)			DA	945 000	945 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	47 250	47 250
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	7 714	7 714
	Report à nouveau			DH	(564 692)	(400 108)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	105 212	(164 583)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	540 484	435 272
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	822	775
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	1 052 367	163 712
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	485 386	1 953 675
	Dettes fiscales et sociales			DY	21 602	21 977
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	1 960	7 320
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 562 139	2 147 461	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 102 624	2 582 733	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 562 139
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	822	775

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SHRHM								Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	619 111	FB		FC	619 111	623 338		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF				
		FG	3 513 782	FH		FI	3 513 782	3 436 132		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 132 894	FK		FL	4 132 894	4 059 471		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	4 905	7 184		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		79		
	Autres produits (1) (11)					FQ				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 137 800	4 066 735	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	355 973	357 380		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(11 631)	8 011		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	909 199	873 984		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(4 785)	(2 642)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 112 158	2 073 866		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	18 983	21 329		
	Salaires et traitements*					FY				
	Charges sociales (10)					FZ				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	321 474	356 040		
						GB				
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	174			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE	317 664	531 274		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 019 210	4 219 245	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG	118 589
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
Total des produits financiers (V)						GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	13 377	12 074	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	13 377	12 074	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	(13 377)	(12 074)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	105 212	(164 583)

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA SHRHM</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	150
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	150
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	150
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	150
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 137 950
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 032 737
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	105 212
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	456
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	512
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(9) Dont transferts de charges	IK	10 774
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	HX	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A3	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	A4	
		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Remboursement dépôt de garantie	150	150
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
ACHATS DE MARCHANDISES	83		
ACHATS DE MATIERES PREMIERES			
Achats de matières premières et fourniture	(147)		
Autres approvisionnement	(321)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation

SA SHRHM
391059995 IS1

N° 2053

1 / 1

30/09/2016

[illegible]

ANNEXE DES COMPTES

SOCIÉTÉ	S.H.R.H.M
Forme juridique	SA
Adresse du siège social	Aire de Chateaufvillain Autoroute A5
Exercice traité clos le	30 septembre 2016
Exercice précédent clos le	30 septembre 2015
Nbre de mois (exercice traité)	12

S.H.R.H.M

SA

Aire de Chateauvillain
Autoroute A5

Comptes annuels au 30 septembre 2016

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information complémentaire au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils ont une importance significative.

Au 30 septembre 2016,

Le total du bilan s'élève à	:	2 102 624,07 euros
Le compte de résultat dégage un bénéfice de	:	105 212,25 euros

L'exercice écoulé a une durée de	:	12 mois
----------------------------------	---	---------

L'exercice précédent avait une durée de	:	12 mois
---	---	---------

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Note	Informations	P	N/P	N/A
1	Faits caractéristiques de l'exercice	x		
2	Principes, règles et méthodes comptables	x		
	Notes sur le bilan			
3	Etat de l'actif immobilisé	x		
4	Etat des amortissements	x		
5	Frais d'établissement			
6	Fonds commercial			
7	Stocks	x		
8	Tableau des échéances des créances et dettes	x		
9	Montants des créances et dettes représentés par des effets de commerce			
10	Produits à recevoir et charges à payer	x		
11	Comptes de régularisation - actif et passif	x		
12	Composition du capital social	x		
13	Tableau de variation des capitaux propres	x		
14	Situations fiscales latente et différée	x		
15	Etat des provisions inscrites au bilan	x		
	Notes sur le compte de résultat			
16	Ventilation du chiffre d'affaires	x		
17	Résultat sur cessions courantes d'immobilisations	x		
18	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x		
	Autres informations			
19	Effectif moyen	x		
20	Charges et produits exceptionnels	x		
21	Eléments relevant de plusieurs postes de bilan et de compte de résultat	x		
22	Avantages, crédits, rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction	x		
23	Engagements financiers donnés et reçus			x
24	Dettes garanties par des suretés réelles			x
25	Evénements post clôture	x		

P	: Information produite			
N/P	: Information non produite car non significative			
N/A	: Information non produite car non applicable			

Sauf indication contraire, toutes les informations chiffrées fournies dans l'annexe sont exprimées en Euros.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société Holding de Restauration Concédée (HRC) a acquis la totalité des titres de la Société d'Hôtellerie et de Restauration de La Haute Marne (SHRHM) détenus par les actionnaires minoritaires extérieurs au Groupe, en date du 31 mars 2016 portant sa participation de 69% à 100%.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2016 sont établis conformément au Plan Comptable Général et selon les principes comptables en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

Les principes retenus ainsi que les règles et les méthodes appliquées sont, dans leur ensemble, identiques aux années précédentes et ne font donc pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des postes du bilan

METHODES D'EVALUATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations incorporelles**

La valeur des marques n'est pas amortie. Elle fera l'objet d'une provision pour dépréciation dans le cas où leur valeur d'utilité viendrait à être inférieure à leur valeur nette comptable.

Les autres biens incorporels sont amortis linéairement sur les durées suivantes

- Droit à concession : Durée de la concession
- Logiciels : 2 à 4 ans
- Licences : 5 ans

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les frais d'acquisition ne sont pas inclus dans la valeur brute des immobilisations et sont constatés en charges de l'exercice. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire.

Si cette durée excède la durée de la concession, la durée d'amortissement est ramenée à la durée de la concession.

. Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes:

- Constructions : 20 ans
- Matériel et outillage : 2 à 10 ans
- Installations générales & agencements : 3 à 15 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau & mobilier : 4 à 10 ans

- **Immobilisations financières**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, hors frais d'acquisition. A la clôture de chaque exercice, la valeur nette comptable des titres de participation est comparée à la valeur d'utilité des participations et donne lieu si nécessaire à la constitution d'une provision pour dépréciation.

La méthode utilisée pour la détermination de la valeur d'utilité des participations fait référence à la quote-part de situation nette détenue ou à l'application de critères de valorisation financière des activités du groupe basés sur les résultats et les cash flows libres futures actualisés.

- **Stocks**

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat. On applique sauf quelques rares exceptions la méthode dite PMP pour les sorties de stocks. »

- **Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation individuelle qui peut conduire, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Les comptes de la société sont consolidés, suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société :

ELIOR
9-11 Allée de L'Arche
92032 – PARIS LA DEFENSE CEDEX
SIRET : 408 168 003 00015

IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Début d'exercice	Augmentation Acquisitions Apports Vir.poste à poste	Diminution Vir. poste à poste	Diminution Cessions	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	86 800	0	0	0	86 800
Frais d'établissement	0				0
Frais de recherche et développement	0				0
Concessions, brevets et droits similaires	86 800				86 800
Fonds commercial	0				0
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Avances,acptes/imm. incorporelles	0				0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 613 389	48 268	0	0	3 661 657
Terrains -	0				0
Constructions	1 519 428				1 519 428
Instal. tech., outillage et mat. industriel	562 048	47 529			609 576
Matériel de transport	0				0
Autres immobilisations corporelles	1 530 946	740			1 531 686
Immobilisations en cours	967				967
Avances,acptes/immob. corporelles	0				0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	172	0	0	-150	22
Participations	22				22
Créances rattachées à des participations	0				0
Autres titres immobilisées	0				0
Prêts	0				0
Autres immobilisations financières	150			-150	0
TOTAL GENERAL	3 700 361	48 268	0	-150	3 748 479

AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES	Début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 569	8 680	0	50 249
Frais d'établissement	0			0
Frais de recherche et développement	0			0
Concessions, brevets et droits similaires	41 569	8 680		50 249
Fonds commercial	0			0
Autres immobilisations incorporelles	0			0
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	0			0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 529 312	312 794	0	1 842 106
Terrains	0			0
Constructions	430 919	106 316		537 236
Installations techniques, outillage et matériel industriel	377 471	55 903		433 373
Matériel de transport	0			0
Autres immobilisations corporelles	720 922	150 575		871 497
Immobilisations en cours	0			0
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles	0			0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	0
Participations	0			0
Créances rattachées à des participations	0			0
Autres titres immobilisées	0			0
Prêts	0			0
Autres immobilisations financières	0			0
TOTAL GENERAL	1 570 881	321 474	0	1 892 355

VENTILATION DES DOTATIONS DE L'EXERCICE

- calculées selon le mode linéaire	321 474	- au résultat d'exploitation	321 474
- calculées selon le mode dégressif		- au résultat exceptionnel	
TOTAL	321 474	TOTAL	321 474

Note 5

FRAIS D'ETABLISSEMENT

ELEMENTS	Valeur brute	Valeur nette	Durée d'amort.
Frais de constitution Frais de premier établissement Frais d'augmentation de capital	NEANT		
TOTAL	0	0	

Note 6

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU FONDS COMMERCIAL

ELEMENTS	Valeur brute	Valeur nette	Durée d'amort.
Fonds commerciaux achetés sans protection juridique : - - - Fonds commerciaux achetés avec protection juridique : - - - Fonds commerciaux reçus en apport : - - -	NEANT		
TOTAL	0	0	

Note 7

STOCKS

ELEMENTS	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières, approvisionnements	40 261		40 261
Marchandises	31 915		31 915
TOTAL	72 177	0	72 177

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	à 1an au plus	à plus d' 1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières		0	
Clients douteux ou litigieux	192	192	
Autres créances clients	48 402	48 402	
Personnel et comptes rattachés		0	
Sécurité sociale et organismes sociaux		0	
Etat : impôts sur les bénéfices		0	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	70 755	70 755	
Etat : autres impôts, taxes assimilées	3 662	3 662	
Etat : créances diverses		0	
Groupe et associés		0	
Débiteurs divers	2 720	2 720	
Charges constatées d'avance	5 473	5 473	
TOTAL GENERAL	131 204	131 204	0

ETAT DES DETTES	Montant brut	à 1an au plus	plus d' 1an, 5ans au plus	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	823	823		
Emprunts et dettes financières divers		0		
Fournisseurs et comptes rattachés	485 387	485 387		
Personnel et comptes rattachés	224	224		
Sécurité sociale et organismes sociaux	704	704		
Etat : impôts sur les bénéfices		0		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	6 615	6 615		
Etat : autres impôts, taxes assimilées	14 059	14 059		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 961	1 961		
Groupe et associés	1 052 367	1 052 367		
Autres dettes		0		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	1 562 140	1 562 140	0	0

MONTANTS DES CREANCES ET DETTES REPRESENTES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

POSTES DU BILAN CONCERNES	CREANCES	DETTES
Créances clients et comptes rattachés		
TOTAL EFFETS A RECEVOIR	0	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
TOTAL EFFETS A PAYER	-	0

PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	14 419
Autres créances	2 769
TOTAL	17 188

CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	374 859
Dettes fiscales et sociales	14 155
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 160
Autres dettes	
TOTAL	390 174

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NATURE	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation	5 473	
Charges et produits financiers		
Charges et produits exceptionnels		
TOTAL	5 473	0

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'ex.	remboursés pendant l'ex.	
Parts sociales	31 500			30
Actions ordinaires				
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire				
Actions préférentielles				
TOTAL	31 500	0	0	

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUE CONCERNEE	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Capital social	945 000			945 000
Primes liées au capital	0			0
Réserves	54 964			54 964
Report à nouveau	-400 109	-164 584		-564 693
Résultat de l'exercice	-164 584	105 212	-164 584	105 212
Subventions d'investissement	0			0
Provisions réglementées	0			0
CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION	435 272	-59 372	-164 584	540 484

Dividendes distribués au cours de l'exercice :

Résultat de l'exercice précédent pris en compte par les associés :

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	Montant
Provisions réglementées	
Autres produits non taxables temporairement	
TOTAL ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT (1)	0
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
Autres charges non déductibles temporairement (à détailler):	0
Contribution sociale de solidarité	
Congés payés	
Participation des salariés	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT (2)	0
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE (1) - (2)	0

Déficits fiscaux reportables	780 391
Moins-values à long terme	
SITUATIONS FISCALES LATENTE NETTE	780 391

ETAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Début d'exercice	Dotations Apports	Reprises sans objet	Utilisations	Fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES (1)					0
Provisions pour litiges					0
Provisions pour garanties clients					0
Provisions pertes marchés à terme					0
Provisions pour amendes et pénalités					0
Provisions pour pertes de change					0
Provisions pensions, obligations similaires.					0
Provisions pour impôts					0
Provisions pour renouvellement immo.					0
Provisions pour grosses réparations					0
Provisions charges s/congés à payer					0
Autres provisions pour risques et charges					0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0	0	0	0
Provisions pour dépréciation des immo. incorporelles					0
Provisions pour dépréciation des immo. corporelles					0
Provisions pour dépréciation des titres de participation					0
Provisions pour dépréciation des autres immo. financ.					0
Provisions pour dépréciation des stocks					0
Provisions pour dépréciation des comptes clients	0,00	174			174
Autres provisions pour dépréciation					0
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	0,00	174	0,00	0,00	174
TOTAL GENERAL	0,00	174	0,00	0,00	174
Dotations et reprises d'exploitation		174		0,00	
Dotations et reprises financières					
Dotations et reprises exceptionnelles					
TOTAL DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS		174	0,00	0,00	

(1) : à détailler si nécessaire

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE	EXERCICE	
	N	N - 1
Restauration	3 379 753	3 284 551
Boutique	526 173	525 916
Commissions	99 755	102 192
Ventes annexes	92 975	97 480
Autres	34 238	49 333
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL PAR SECTEUR D'ACTIVITE	4 132 894	4 059 472

VENTILATION PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE	EXERCICE	
	N	N - 1
Chiffre d'affaires réalisé en France	4 132 894	4 059 472
Chiffre d'affaires réalisé à l'exportation		
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE	4 132 894	4 059 472

PLUS ET MOINS-VALUES SUR CESSIONS COURANTES D'IMMOBILISATIONS

Les plus et moins-values de l'exercice sur cessions courantes d'immobilisations, classées dans le résultat d'exploitation, s'élèvent à : 0 €.

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

NATURE DU RESULTAT	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Après impôt
Résultat courant	105 212		105 212	-164 584
Résultat exceptionnel			0	0
Participation des salariés				
RESULTAT NET COMPTABLE	105 212	0	105 212	-164 584

VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

CATEGORIE	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	Effectif salarié	Effectif mis à la dispo. de l'entreprise	Total	Total
Cadres		1	1	1
Employés et agents de maîtrise		51	51	43
Ouvriers		0	0	0
TOTAL EFFECTIF MOYEN	0	52	52	44

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

ELEMENTS	EXERCICE	
	N	N - 1
- Remboursement dépôt de garantie	150	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	150	0

ELEMENTS	EXERCICE	
	N	N - 1
- Remboursement dépôt de garantie	150	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	150	0

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT

POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT CONCERNES	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	1 004	
Disponibilités		
TOTAL ACTIF CIRCULANT ET DISPONIBILITES	1 004	0
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 052 367	
TOTAL DETTES FINANCIERES	1 052 367	0
Fournisseurs et comptes rattachés	151 362	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	151 362	0
Produits financiers (1)		
Charges financières (2)	12 073	
TOTAL RESULTAT FINANCIER (1) - (2)	-12 073	0

AVANTAGES, CREDITS, REMUNERATIONS ALLOUEES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

NEANT

ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES ET RECUS

ENGAGEMENTS DONNES	AU PROFIT DE					TOTAL
	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres ent. liées	Autres	
Cautions sur marchés						0
Autres avals et cautions						0
Effets escomptés et non échus						0
Passifs des filiales sous forme de SNC						0
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées (1)						0
Autres engagements donnés (2)						0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	0	0	0	0	0	0

ENGAGEMENTS RECUS	ACCORDES PAR					TOTAL
	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres ent. liées	Autres	
Avais, cautions et garanties					95 000	95 000
Autres engagements reçus (2)						0
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	0	0	0	0	95 000	95 000

Le CIC s'est porté caution solidaire au profit de HRC dans le cadre d'une garantie de remboursement APPR sur l'aire de Chateaufvillain.

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

POSTE DU BILAN CONCERNE	Montant des dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes non financières		
TOTAL	0	0

Annexe 5

Liste des engagements hors bilan

Voir annexe des comptes annuels

Annexe 6

Etat des privilèges et nantissements de la société HRC

Greffé du Tribunal de Commerce de NANTERRE
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX
Tél : 0891011111
www.infogreffé.fr

Nos références : / 5130 / DFE
379 455 231 R.C.S. NANTERRE

Requérant :

WOLTERS KLUWER France
14 Rue FRUCTIDOR
75017 PARIS

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

Sur :

HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE - HRC

Adresse demandée:

9-11 ALL de l'Arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX (FRANCE)

Numéro d'identification:

379 455 231 R.C.S. NANTERRE

Privilège(s) du Trésor

fichier à jour au 11/01/2017

NEANT

Privilège(s) sécurité sociale, régimes complémentaires

fichier à jour au 11/01/2017

NEANT

Privilège(s) de l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

fichier à jour au 11/01/2017

NEANT

Privilège(s) de vendeur et action résolutoire

fichier à jour au 11/01/2017

NEANT

Nantissement(s) du fonds de commerce

fichier à jour au 11/01/2017

NEANT

Nantissement(s) judiciaire(s)

fichier à jour au 11/01/2017

NEANT

Nantissement(s) du fonds artisanal

fichier à jour au 11/01/2017

NEANT

Nantissement(s) de fonds agricole

fichier à jour au 11/01/2017

NEANT

Déclaration(s) de créances

fichier à jour au 11/01/2017

NEANT

Cet état révèle les seules inscriptions de déclarations de créances inscrites au greffe à partir du 05/01/1998.

Nantissement(s) de l'outillage, matériel et équipement

fichier à jour au 11/01/2017

NEANT

Gage des stocks

fichier à jour au 11/01/2017

NEANT

Warrant(s) (hôtelier, pétrolier, industriel ou agricole)

fichier à jour au 11/01/2017

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

NEANT

Opération(s) de crédit-bail en matière mobilière fichier à jour au 11/01/2017

NEANT

Publicité(s) de contrats de location fichier à jour au 11/01/2017

NEANT

Prêt(s) et délais fichier à jour au 11/01/2017

NEANT

Cet état révèle les seules inscriptions de prêts et délais inscrites au greffe à partir du 20/03/2006.

Publicité(s) de clauses de réserve de propriété fichier à jour au 11/01/2017

NEANT

Bien(s) inaliénable(s) fichier à jour au 11/01/2017

NEANT

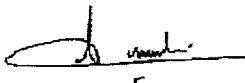
Cet état ne révèle que les inscriptions ayant pu être prises depuis le 05/01/1998. Pour la période antérieure, l'état n'est pas disponible.

Protêt(s) fichier à jour au 11/01/2017

NEANT

Etat conforme aux registres du Greffe, délivré à NANTERRE, le 12 Janvier 2017 sur 2 pages

Le Greffier,



Fin de l'état

Annexe 7

Etat des privilèges et nantissements de la société SHRHM

Etat d'endettement > Débiteurs

DÉBITEURS

Imprimer

SOCIETE D'HOTELLERIE ET DE RESTAURATION

391 059 995

R.C.S. CHAUMONT

Adresse : AIRE DE SERICE DE CHATEAUVILLAIN AUTOROUTE A5 52120 CHATEAUVILLAIN

Greffé du Tribunal de Commerce de CHAUMONT

En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ
ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

RECEVOIR PAR COURRIER

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHER À JOUR AU	SOMMES CONSERVÉES
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	13/01/2017	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	13/01/2017	-
Protêts	Néant	13/01/2017	-
Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	Néant	15/01/2017	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	13/01/2017	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	13/01/2017	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	13/01/2017	-
Déclarations de créances	Néant	13/01/2017	-

Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	13/01/2017	-
Publicité de contrats de location	Néant	13/01/2017	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	13/01/2017	-
Gage des stocks	Néant	15/01/2017	-
Warrants	Néant	15/01/2017	-
Prêts et délais	Néant	13/01/2017	-
Biens inaliénables	Néant	13/01/2017	-

Annexe 8

Liste des éléments d'actif faisant l'objet de sûretés au profit de tiers

NEANT

Annexe 9

Avals, cautions, garanties ou lettres de confort

NEANT